



## Le MLS Côte d'Azur veut créer le statut de “Courtier Immobilier agréé MLS”

Lors de l'assemblée générale du MLS Côte d'Azur qui s'est tenue ce 20 juin au Palais des congrès d'Antibes – Juan Les Pins, les responsables de cette association qui regroupe près de 500 agences immobilières sur la région, ont présenté leur projet d'impliquer les collaborateurs des agences immobilières dans le fonctionnement et la régulation de la démarche collaborative locale.

Ce projet consiste à créer, au sein de l'association, un nouveau collège d'adhérents ayant un statut particulier, celui de **“Courtier Immobilier agréé MLS”**. Les collaborateurs des agences, qui sont les premiers acteurs de la collaboration autour du fichier commun d'exclusivités du MLS, seront donc identifiés comme “agréé MLS”, suivant certains critères spécifiques :

- être détenteur d'une attestation “Collaborateur d'agence” auprès de la CCI, et donc d'une assurance RCP,
- avoir satisfait à un contrôle de connaissances sur les principes, les bonnes pratiques et les règles de collaboration au sein du MLS,
- suivre un programme de formation continue qui sera proposé par l'association sur ces mêmes sujets.

C'est ainsi plus de 2000 collaborateurs des agences du MLS Côte d'Azur qui vont s'inscrire dans une démarche qualitative, visant à offrir aux clients de ces agences de meilleures garanties quant au respect des règles et bonnes pratiques de mise en commun des mandats exclusifs multi-diffusés, de gestion et de suivi des visites des biens, de gestion des offres d'achats, et de réalisation des transactions en collaboration, au bénéfice d'un meilleur service rendu.

Les collaborateurs seront directement responsabilisés sur le respect des règles et de la déontologie du MLS, et seront susceptibles d'être sanctionnés en cas de manquement. Ils disposeront également d'une représentation spécifique au sein du Conseil d'Administration de l'association.

Il faut rappeler qu'avec plus de 4500 transactions réalisées sur les 12 derniers mois, dont 1 sur 3 réalisées en collaboration entre deux agences adhérentes (chiffre en constante progression), c'est plus de 1,2 Milliard d'euros de ventes qui ont été réalisées en mandat exclusif multi-diffusé par les agences du MLS Côte d'Azur, représentant 65 Millions d'euros d'honoraires de transaction.

L'enjeu économique lié au développement de la collaboration au sein des agences immobilières du MLS Côte d'Azur est donc plus que jamais un enjeu majeur, tant vis-à-vis des clients acheteurs et vendeurs qui plébiscitent ce concept collaboratif, que vis-à-vis des professionnels qui réalisent une part sans cesse croissante de leur chiffre d'affaires via ce système.

Ce projet structurant et pérennisant pour la démarche, s'est inspiré et a muri dans le cadre des relations étroites du partenariat entre le MLS Côte d'Azur et le MLS Québec, et sera présenté aux adhérents pour mise en application lors d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra d'ici la fin de l'année.